

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.MY.AA.14.xx	MALAISIE
	Octobre 2021	

## I. DOMAINE D'APPLICATION

Description du produit	Code NC		Pays
Lait et produits laitiers	0401	0404	Malaisie
	0402	0405	
	0403	0406	

## II. CERTIFICAT

*Code AFSCA*                      *Titre du certificat*

EX.VTP.AA.14.xx              Certificat vétérinaire pour l'exportation de lait et              5 p.  
produits laitiers propres à la consommation humaine

Le «xx» du code du certificat réfère à la dernière version du certificat général pour l'exportation de lait et de produits laitiers propres à la consommation humaine sur le site internet de l'AFSCA.

## III. CONDITIONS GÉNÉRALES

### Agrément pour l'exportation vers la Malaisie

Seuls les établissements de production et transformation de lait et de produits laitiers approuvés par la Malaisie entrent en ligne de compte pour l'exportation de lait et de produits laitiers vers la Malaisie. Les établissements belges approuvés sont listés sur le site internet de l'[AFSCA](#).

**Les établissements approuvés sont invités à vérifier sur la liste fermée pour quels produits ils sont approuvés, afin de n'exporter que ces produits.**

**L'AFSCA ne pourrait être tenue responsable du blocage d'un envoi par les autorités malaisiennes, lorsque ce blocage est lié à l'exportation de produits laitiers pour lesquels l'opérateur n'est pas approuvé.**

Les fournisseurs de matières premières et les traders ne doivent pas être approuvés par la Malaisie pour l'exportation de lait et de produits laitiers vers la Malaisie. Cependant, un trader qui exporte des produits laitiers vers la Malaisie ne peut s'approvisionner que dans des établissements approuvés pour l'exportation vers la Malaisie.

Les demandes d'agrément pour l'exportation vers la Malaisie doivent être faites selon la [procédure d'agrément pour l'exportation](#) (voir sous « Documents généraux pour l'exportation vers les pays tiers ») et au moyen du formulaire de demande ([EX.VTP.agrémentexportation](#)).

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.MY.AA.14.xx	MALAISIE
	Octobre 2021	

L'établissement qui fait la demande d'agrément doit également remplir le formulaire de demande malaisien, qui est disponible sur le site internet des services vétérinaires malaisiens

(<http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/359> - choisir la version anglaise). Le formulaire suivant doit être complété en anglais :

- **“Permohonan Eksport Daging, Ayam, Susu, Telur dan Produk-Produk ke Malaysia”** (Application for export of meat, poultry, milk, egg and products to Malaysia)

**Seuls les produits mentionnés sur la liste fermée peuvent être exportés vers la Malaisie.**

**Ceux-ci doivent donc être décrits de manière suffisamment détaillée dans la demande : en d'autres termes, l'opérateur doit fournir une description détaillée de chaque produit spécifique qu'il souhaite exporter.**

La demande d'agrément et le formulaire malaisien sont transmis à l'ULC pour évaluation. Après avoir examiné le document mentionné ci-dessus et après en avoir complété la partie (K), le dossier est transféré par l'ULC à l'Administration centrale. La DG Contrôle, Cellule notifications et certification (CNC), se charge de faire traiter la demande d'agrément par le Service Vétérinaire malaisien.

L'agrément prend cours après réception de la confirmation écrite de l'Administration centrale.

#### **IV. CONDITIONS DE CERTIFICATION**

##### Certificat général

Se référer aux conditions de certifications détaillées dans l'instruction pour le certificat général vétérinaire pour l'exportation de lait et de produits laitiers propres à la consommation humaine.

Vérifier que :

- les produits exportés portent bien la marque d'identification de l'établissement producteur mentionné sur le certificat,
- l'établissement producteur mentionné sur le certificat est bien enregistré par l'autorité compétente de la Malaisie :
  - pour les établissements situés en Belgique : vérifier que l'établissement est bien repris sur la liste fermée des établissements approuvés pour l'exportation de produits laitiers vers la Malaisie.
  - Pour les établissements situés dans d'autres États Membres de l'UE : il relève de la responsabilité de l'opérateur de montrer que l'établissement producteur est enregistré par l'autorité compétente de la Malaisie (DVS). L'opérateur présente les preuves nécessaires à l'agent certificateur pour vérification (ex. : permis d'importation, liste des

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.MY.AA.14.xx	MALAISIE
	Octobre 2021	

établissements enregistrés fournie par l'autorité compétente de la Malaisie...).

## V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Official website of the Department of Veterinary Services (DVS), Malaysia

- <http://www.dvs.gov.my>
- <http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/299>

\* \* \* \* \*